

SÉANCE DU

29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Affectation du résultat  
2021 – Budget annexe  
d'aménagement Lisière  
Pereire**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 juin 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 30 juin 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC\*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE\*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

\*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

\*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET  
Madame ANDRE à Madame AGUINET  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT  
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Etait absente :**

Madame LESUEUR

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SAUDO

**OBJET :** AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE D'AMENAGEMENT LISIERE PEREIRE

**RAPPORTEUR :** Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2021 du budget annexe d'Aménagement « Lisière Pereire » de la Ville de Saint-Germain-en-Laye dont les résultats vous sont rappelés ci-après :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	5 093 525,69 €	5 520 108,16 €
	INVESTISSEMENT	4 983 215,66 €	3 358 874,00 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		5 507 186,80 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	3 318 874,00 €	
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	13 395 615,35 €	14 386 168,96 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT		
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1		
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	5 093 525,69 €	11 027 294,96 €
	INVESTISSEMENT	8 302 089,66 €	3 358 874,00 €
	TOTAL CUMULE	13 395 615,35 €	14 386 168,96 €

Soit un résultat global 2021 de + 990 553,61 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

- L'excédent de la Section de Fonctionnement soit 5 933 769,27 € au financement de la Section de Fonctionnement.

Le résultat de la Section d'Investissement soit -4 943 215,66 € sera repris au D001.

La reprise des résultats et cette affectation seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe d'Aménagement « Lisière Pereire » de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Pour mémoire : les budgets qui sont appelés à être clôturés en fin d'opération ne font pas l'objet d'affectation de résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'affecter l'excédent de la Section de Fonctionnement soit 5 933 769,27 € au financement de la Section de Fonctionnement.

La reprise des résultats et cette affectation seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe d'Aménagement « Lisière Pereire » de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

PREF 75  
04.07.22

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*